



A.R.C.A.D.E

Association de Résidents
de la Cadière d'Azur
pour la Défense de l'Environnement
Déclarée en préfecture le 4 mai 1987

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 3 juillet 2021

Siège social

ARCADE chez Marcel SIMON,
817 chemin des Luquettes, 83740 La Cadière d'Azur
Tél : 06 87 04 00 78
@ : arcade.jm@orange.fr site : www.arcadiere.org

Madame, Monsieur, cher adhérent, chère adhérente de l'ARCADE

Voici le procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 3 juillet 2021 qui s'est déroulée de 10h30 à 12h15 au domaine de Rochebelle et a été suivi d'un buffet campagnard.

Etaients présents :

- 29 adhérents-es de l'ARCADE
- Membres du conseil d'administration de l'ARCADE présents, six : Yves Adam - Christian Bonin (secrétaire) - Jacqueline Corneloup - Franck Dumay - Marcel Simon (président) - Danielle Sorba (trésorière).
Membres du conseil d'administration de l'ARCADE excusés, trois : Christian Giangréco, Fernand Martini - Louis Pion.
- Parmi les 29 présents, nous avons eu aussi le plaisir de voir se joindre à nous, des adhérents-es de l'ARCADE, invités quasi systématiquement aux conseils de l'ARCADE pour avis consultatif, certains jouant un rôle efficace de référent dans des affaires en cours : Catherine Argyriadis, Patrick Corneloup, Hervé Michaut, Patrick Lorenzo, Jacques Soler.
Ainsi que le propriétaire du domaine de Rochebelle et adhérent de l'ARCADE, Diétrich Jouve
- Le président de l'association ADIR Jas de Clare, Jean-Luc BRIANT
- 1 élue de la commune : Florence COFFINET conseillère municipale de la liste « un avenir pour la Cadière » et son conjoint, Didier, adhérents de l'ARCADE, ne nous ont rejoint qu'en fin d'assemblée, du fait qu'ils tiennent commerce de bijoux d'art.

Une invitation avait été envoyée à tous les conseillers municipaux de la Cadière d'Azur, dont Monsieur le Maire René JOURDAN, ainsi qu'aux présidents et présidentes des cinq autres associations de quartier de la Cadière d'Azur. Cette invitation envoyée trop tardivement, quelques jours avant l'AG, a fait l'objet de plusieurs mots d'excuses de la part des invités.

Le Président de l'ADIR Jas de Clare, Jean-Luc Briant s'est exprimé en fin d'assemblée, sur la difficulté de maintenir une association en activité, celle de trouver des conseillers et un remplaçant pour la présidence. Il a parlé, entre autres, du départ de feu qui a eu lieu cet été au Jas de Clare, départ de feu pour lequel, au jour de l'assemblée, l'origine n'a pu être déterminée.

A l'issue de l'assemblée générale, tous-tes ont pu participer jusqu'à quinze heures au Buffet campagnard offert par l'association et profiter de ce moment bien agréable pour échanger dans ce très beau lieu qu'est le domaine de Rochebelle.

Ont été approuvés à l'unanimité des présents :

- **Annexe 1** : le rapport moral
- **Annexe 2** : le compte-rendu d'activité (oct.2020/juil. 2021)
- **Annexe 3** : le bilan financier 2020

Marcel SIMON,
Président de l'ARCADE

Annexe 1 – Rapport moral 2021 de l'ARCADE

Compte-rendu moral, adopté à l'unanimité des présents

Il est rappelé et entendu que l'ARCADE doit conserver une totale neutralité politique dans le traitement des affaires.

Trois points ont été discutés :

1 - Vocation et champ d'action de l'ARCADE

La vocation de l'ARCADE est-elle de répondre aux sollicitations de toutes celles et ceux qui la sollicitent, comme elle essaie de le faire depuis 2017 ?

Suite à l'assemblée générale du 10 oct. 2020 où ce point avait été évoqué, un avis quasi unanime avait été donné pour que l'ARCADE puisse répondre aux sollicitations de tous-tes les Cadiérens-nes.

La question a été posée à nouveau lors de l'AG 2021, car ce nouveau périmètre d'action et l'entrée de nouveaux adhérents-es, couvrirait alors toute la commune de la Cadière d'Azur et non plus seulement le nord-est de la Cadière, voire, serait ouvert aux habitants limitrophes des autres communes, sous réserve que les thèmes à traiter touchent aussi la Cadière.

- En répondant aux appels de Cadiéren(ne)s en dehors du périmètre précédant (qui se limitait au nord-est de la Cadière) : nuisances aux Hautes-Salettes...
- En étant sollicitée pour d'autres affaires encore plus éloignées : exploitation du sol (extraction de pierres) et dépôts illégaux à l'extrême ouest Cadière.

A l'unanimité il est décidé que l'ARCADE a vocation à aider toutes les Cadiérennes et les Cadiérens qui la sollicitent. En l'occurrence, une suite pourrait être donnée aux sollicitations, sous réserve que le conseil l'accepte après analyse.

Ce projet fera l'objet d'une assemblée générale extraordinaire de l'ARCADE pour être approuvé. Cette assemblée générale extraordinaire sera mise à profit pour modifier aussi, si besoin, les statuts.

2 – Changement de présidence.

Le président de l'ARCADE, Marcel SIMON, qui avait demandé à être remplacé à la présidence de l'ARCADE, depuis le 15 mars 2020, demande à nouveau à l'assemblée des adhérents s'il y a un ou une candidature pour occuper ce poste. Il n'y a pas de volontaire. Marcel SIMON, conserve donc la présidence dans cette attente.

3 – Traitement des nuisances locales : Il est rappelé que les collectifs naissants, voire un seul particulier ou deux ou trois familles rassemblées qui soulèvent un problème de voisinage : nuisances sonores, olfactives... doivent constituer le fond des dossiers de façon synthétique pour le présenter à l'ARCADE, après cela, le conseil d'administration de l'ARCADE les analyse et donne suite s'il le sent nécessaire et si l'ARCADE en a les moyens. Les membres des collectifs financent les éventuels frais de procédure, l'ARCADE peut compléter les financements, là aussi si elle le peut et si elle le croit adapté.

Annexe 2 – Compte-rendu d'activité d'octobre 2020 à juillet 2021

Compte-rendu d'activité adopté à l'unanimité des présents

Du fait du covid, les actions de l'association ARCADE se sont limitées à travailler sur les dossiers en cours, merci aux contributeurs et aux contributrices.

1 - Affaire du collectif « SPANC SSB le juste prix »

Rappel : le collectif mis en place dès 2013 par Georges TUA, président de l'ADEE (asso de Défense de l'Environnement d'Evenos) s'est étendu sur la Cadière d'Azur en 2016, du fait que l'ARCADE a sensibilisé les cinq autres associations de quartier de la Cadière, qui, à l'exclusion de AIQEN se sont engagées avec l'ARCADE dans ce collectif (à noter que des adhérents d'AIQEN, tel Rodolphe SONEGOU, se sont engagés à titre individuel dans le collectif), bref, toute la Cadière, dont plus des deux tiers sont encore aujourd'hui sur fosse septique et qui est loin à la traîne derrière toutes les communes de Sud Sainte Baume, toute la Cadière, dès 2016 était au courant du problème : on payait cinq fois le prix du contrôle périodique, par rapport à la moyenne en France : en France le tarif moyen était de 85 € pour un contrôle périodique, à (SSB) Sud Sainte-Baume 380 €. L'association nationale CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) qui couvre la France entière, nous disait en 2017 que SSB avait décroché le pompon.

En 2018 le collectif « SPANC SSB le juste prix » a obtenu gain de cause, il avait incité les administrés à ne plus payer la facture annuelle dès 2015 (il y a eu 1000 impayés en 2016, 1600 en 2017 et 3000 en 2018 sur 7800 familles), la CA SSB a rompu le contrat avec le fermier (il portait sur 12 ans et ne devait s'arrêter qu'en 2024) a repris en régie le SPANC et a porté le prix du contrôle périodique à 100 €. Victoire totale.

Un collectif bien mené, peut, comme ici, avoir un impact net et total, sur le déroulement des choses et le combat contre les injustices.

Cela étant, un certain nombre d'entre nous, plus de mille foyers sur Sud Sainte-Baume sur les 7800 familles sur fosses septiques sont dans ce cas, avons payé pour un service non réalisé, ce qui est strictement contraire à la loi.

Le collectif « SPANC SSB le juste prix » et les assignataires ont intenté une action en justice pour récupérer les sommes indument payées au fermier. A ce jour 40 assignataires seulement sont en procédure, si l'on a gain de cause, il se pourrait, s'il n'y a pas prescription, que cela fasse boule de neige. L'audience, après plusieurs reports, est prévue au 16 septembre 2021. (reportée au 16 déc. 2021 à 9h00 à Toulon)

2 - Affaire du collectif « Halte aux bruits en Hautes Salettes »

Halte aux bruits, c'est sûr, halte aux défrichements intégral de nos pinèdes, si c'est pour de l'exploitation illégale des sols, la destruction de la faune locale et le déclassement des zones agricoles classées Bandol, on veut que cela cesse et on va se battre.

La société Bonnifay et fils exploite le sous-sol de ce site à vocation agricole et AOC Bandol depuis bientôt 4 ans. Malgré les infractions relevées depuis mai 2019 par les services de l'Etat, l'activité demeure : camions hors tonnage réglementaire, multiples pelles, tamiseuses et concasseur se succèdent sans arrêt avec leurs lots de poussières et de bruit sans que depuis un seul pied de vigne ou d'olivier n'ait été planté.

Un relevé en mars 2021 avec un sonomètre calibré a permis de relever une aggravation du bruit moyen en journée de plus de 10 Db (exactement, 11 Db et 16 Db mesurés au domicile des riverains à plusieurs centaines de mètres site) alors que le seuil d'aggravation permis en journée par la réglementation ne peut excéder 5 Db.

La recherche d'un avocat est en cours et devrait déboucher sur des actions de notre association. Dans le même temps, ARCADE est devenue association partenaire de France NATURE ENVIRONNEMENT (UDVN FNE 83), grande association sur le plan national engagée dans la préservation des biotopes.

L'affaire des Hauts de Salettes est sans doute emblématique d'une situation pouvant s'étendre car le dégagement non contrôlé de nouveaux terrains agricoles en suite du Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut être l'occasion pour des acteurs peu scrupuleux d'acquérir des terres agricoles pour une finalité toute autre. Nous devons donc nous tenir très vigilant sur l'évolution de ces terrains.

3 - Affaire de la décharge du Castellet

Une procédure judiciaire est en cours depuis novembre 2019, trois inculpés dont un ancien président du BTP du Var ont été mis en examen, l'ARCADE qui, la première, s'est portée partie civile (rejointe ensuite par l'association des vins de Bandol, puis par France Nature Environnement) a eu accès au dossier au cabinet de notre avocat. 6 à 7 chefs d'inculpation sont portés à l'encontre des mis en examen. Le jugement pourrait avoir lieu dans les mois qui viennent, on espère au moins en 2022. Il n'y a pas d'urgence pour la justice, du fait qu'aucun des mis en examen, n'est emprisonné.

4 – collectif Halte aux Bruits en Sainte-Baume (HBSB)

Ce collectif qui œuvre pour limiter les nuisances sonores du circuit du Castellet a écrit au premier ministre Jean Castex en ce sens. Le 1^{er} ministre a répondu, il demande au préfet du Var de s'occuper de cette affaire afin que les parties se concertent.

4 – association « stop lgv »

Les adhérents de l'ARCADE sont partagés, une partie veut tout interdire, l'autre croit que les phases une et deux du projet sont acceptables, elles concernent en particulier le déplacement et le réaménagement de la gare de Saint-Cyr sur mer. Le conseil d'administration de l'ARCADE en débattrait au prochain conseil et informera les adhérents. L'ARCADE est adhérente de l'association « Stop lgv ».

Annexe 3 – cotisations des adhérents-es et Bilan financier 2020

Cotisations :

- La cotisation annuelle 2022 des adhérents-tes de l'ARCADE est maintenue à 20 €
- 65 familles d'adhérents sur 143 inscrites ont réglé la cotisation annuelle 2020 de 15 € (une faible participation du fait de la pandémie en partie et aussi de la mise en sommeil de l'association)

Bilan financier 2020 : - présenté par la trésorière de l'ARCADE, Danielle SORBA, et adopté à l'unanimité des présents.

A R C A D E

COMPTES DES RECETTES ET DEPENSES 2020

DEPENSES		RECETTES		
FRAIS FINANCIERS (tenue de compte)	151,20 €	COTISATIONS ADHERENTS	1 085,00 €	Chèques
FRAIS DE POSTE	6,65 €	65 sur 143 inscrits		
FOURNITURES BUREAU (copies, tracts)	37,99 €	REMBOURS, AVOCAT PIASEKI	300,00 €	chèque
LOCATION SITE AG 2020	200,00 €	PARTICIPATION A L'AG DU 10/10/2020	60,00 €	Chèques
FRAIS ASSEMBLEE GENERALE (buffet de clôture)	364,95 €			
FRAIS POUR REUNION CONSEIL	30,00 €			
MAINTENANCE SITE INFORMATIQUE	108,00 €			
DEPLACEMENTS	6,60 €			
TOTAL	905,39 €	TOTAL	1 445,00 €	
	Résultats de l'exercice 2020 :	540,61 €		

